

République Française

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 4 juillet 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 juillet 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 28 juin 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjointes ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE (à partir de 20h13), Mme JOAQUIM-BOURALY (à partir de 20h20), M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY (à partir de 20h15), M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, M. SIBON, Mme CATAU, M. RIBEYRE (jusqu'à 20h13), Mme JOAQUIM-BOURALY (jusqu'à 20h20), M. CLAUSSMANN, Mme MARTY (jusqu'à 20h15), Mme PETIT.

Procurations : M. BARBIER a donné pouvoir à Mme CANTET, Mme COLOMBEL à Mme DE PERIER, M. MAINGUY à Mme MARIAUD, Mme CATAU à M. VINCENT, M. CLAUSSMANN à M. CHAUMERLIAC, Mme PETIT à Mme DAHAN.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, qui propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Est seul candidat Monsieur Michel DUVIVIER Conseiller Municipal.

M. Michel DUVIVIER est désigné comme Secrétaire de Séance.

27 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, Mme TOUSSAINT, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, M. SCHNEIDER.

et 4 abstentions : M. DUVIVIER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Membres de l'Assemblée Communale le procès-verbal de la séance publique du 30 mai 2023 qui est adopté par :

27 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON.

et 4 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

L'ordre du jour est abordé.

-oOo-

- 2023/S05/001 - Approbation de la convention de mécénat entre la commune et le Crédit Mutuel à l'occasion des Portes Ouvertes Des Ateliers D'Artistes (PODADA) du 7 au 8 octobre 2023. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 31 votants.

-oOo-

- 2023/S05/002 - Organisation de l'édition 2024 du Festival du film d'animation « AnimART » – Approbation des tarifs spécifiques – Approbation du règlement du concours de film d'animation amateur – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de remettre les prix du concours de film d'animation amateur – Approbation des conventions types relatives aux intervenants et autorisation donnée à Monsieur le Maire d'en conclure – Approbation des conventions types relatives au mécénat et autorisation donnée à Monsieur le Maire d'en conclure.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 31 votants.

-oOo-

- 2023/S05/003 - Modification du Règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).**

29 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme MARTY, M. PRUNUS, Mme VIGNON.

et 4 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

- 2023/S05/004 - Attribution d'une subvention au lycée Albert Camus dans le cadre de l'échange scolaire avec le lycée allemand jumelé de Neu-Ulm du 18 au 25 septembre 2023.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 33 votants.

-oOo-

- 2023/S05/005 - Approbation du contrat d'actions et de subventionnement entre la Ville de Bois-Colombes et l'éco-organisme ALCOME, agréé par l'Etat et en charge de la réduction des déchets de produits du tabac.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

- 2023/S05/006 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Créations et suppressions de postes.**

30 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme MARTY, M. PRUNUS, Mme VIGNON.

et 4 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA, Mme PETIT.

-oOo-

- 2023/S05/007 - Convention d'adhésion à la mission intérim - Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile de France (CIG).**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

- 2023/S05/008 - Adhésion au Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et recrutement d'intermittents du spectacle.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

- 2023/S05/009 - Approbation du cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce relatif aux locaux sis 231, avenue d'Argenteuil et 104, avenue Charles-de-Gaulle à Bois-Colombes.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

-oOo-

2023/S05/010 - Fourrière automobile – Décision sur le principe de la délégation de service public sous la forme d'une concession – Approbation du rapport prévu à l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales définissant les prestations que doit assurer le délégataire – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer la procédure de délégation de service public.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

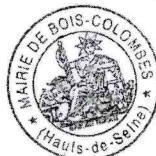
-oOo-

NOTES D'INFORMATION : Rapporteur Monsieur le Maire.

Présentation des décisions municipales prises dans les conditions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales et en vertu des délégations confiées par le Conseil municipal par délibérations du 26 mai 2020, du 7 juillet 2020, 29 septembre 2020 et du 8 février 2022, à Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 21h35.



Le MAIRE,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine


Yves RÉVILLON